

Les projets sont pré sélectionnés par la **Commission Budget Participatif** et soumis à une étude juridique, économique et technique menée entre porteurs de projet et services techniques.

Lors de cette étude les points suivants sont analysés et le projet peut être soumis à avis lors de la réunion publique où le porteur du projet défend son projet devant les habitants à condition :

- ❖ Que le projet lui-même ne soit pas déjà en cours d'exécution ou que la commune n'ait pas déjà un projet programmé sur le site d'implantation ciblé.

- ❖ Qu'il ne génère pas de frais de fonctionnement nouveaux supérieurs à 5 %/an du montant d'investissement nécessaire à sa réalisation (prestation et temps de travail des agents spécifiques à la gestion du projet).

- ❖ Que le projet ne dépasse pas la moitié du budget total du budget participatif.

Concrètement, quand vous avez une idée pour un projet il faudra se poser quelques questions

- ➔ À qui s'adresse mon idée ?
- ➔ À quel public ?
- ➔ À quels besoins répond-elle ?
- ➔ Dans quel objectif s'inscrit-elle ?
- ➔ En quoi peut-elle intéresser d'autres Champagnard(e)s ou que peut-elle leur apporter ?
- ➔ Est-ce nouveau, original ?
- ➔ Est-ce que ce projet va nécessiter une gestion future, par qui et comment ?



Ensuite il faut développer l'idée et rédiger un document qui contient au moins les informations suivantes qui sera à soumettre à la mairie

- ➔ L'intitulé au projet
- ➔ Description de l'objectif/le pourquoi du projet
- ➔ Définition des bénéficiaires (le projet concerne qui, combien de personnes)
- ➔ Une courte description du projet : est-il innovant, est-il reconductible, crée-t-il du lien social ?
- ➔ Description du périmètre du projet (quartier, village)
- ➔ Indication du budget et justification avec 1 ou plusieurs devis
- ➔ Un visuel du projet réalisé (photo d'un projet réalisé sur une autre commune ou réaliser un croquis)



Planning

Fin Janvier 2021 : date limite pour soumettre des idées

Mars 2021 : étude et chiffrage des projets

Avril 2021 : présentation des projets et sélection grâce à l'expression des préférences par les habitants.